FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Saint-Denis, le 25 juin 2013

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE
Séance du 11 juin 2013

Membres présents :
Madame : Marie-Noëlle SIMON.
Mademoiselle : Alice HOARAU.
Messieurs : Yves CROISSANT, Damien DESCHAMPS, Zoulfikar MEHOUMOUD ISSOP, Alexis PARMENTIER, Jean-Marc RIZZO, Julien ROUCAIROL.

Membres représentés :
Madame Aude BOUVERESSE par Madame Marie-Noëlle SIMON
Madame Catherine FRUTEAU et Monsieur Jean-Baptiste SEUBE par Monsieur Damien DESCHAMPS

Assistent à la séance :
Monsieur Pascal PUIG, Doyen
Messieurs Jean-François HOARAU, Vice-Doyen
Madame Martine MARIN, Responsable Administrative

La séance est ouverte à 10 H 15 sous la présidence du Doyen Pascal PUIG.

Le Doyen remercie Guillaume ARIBAUD, Vice-président Etudiant d'avoir répondu à son invitation afin de participer au débat relatif à la session de rattrapage, ce qui lui permettra d'être pleinement informé lors des débats au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 MAI 2013

– Procès-verbal du Conseil de Faculté approuvé à l'unanimité –

2 – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES 2013-2014

Les propositions de Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) 2013-2014 sont présentées préalablement au point relatif à la session de rattrapage qui fera l'objet d'une discussion et d'un vote séparés.

2 .1. – FILIERE DROIT

Licences

- L1 – L2 – L3
- L.A.P.

} pas de modification

Masters

- **Master 1**
  - Affaires
  - Patrimoine

  } pas de modification

  - Relations Internationales Europe – océan Indien : La matière "Relations Internationales de l'océan Indien : Etude de cas " fera l'objet d'un contrôle terminal oral aux sessions 1 et 2.
  - Territoires, Risques et Action Publique :
    - Modification du pourcentage de l'UE 2 qui passe de 15 % à 18 % et de l'UE 4 qui passe de 7 % à 4 %.
    - Précision quant à l'intitulé d'une des matières de l'UE5 : "Droit de l'Environnement".

- **Masters 2**
  - Affaires
  - Patrimoine - Notarial
  - Territoires, Risques et Action Publique

  } pas de modification

  - Relations Internationales Europe – océan Indien : modification de la nature des épreuves aux première et deuxième sessions pour cinq matières – UE 1 et UE 2 – (Cf. maquette).

- **Diplôme Supérieur Notarial :** pas de modification.

- **D.U. Stratégies Financière et Patrimoniale :** pas de modification.

- **Collège de Droit**

  Les modifications sont présentées par Damien DESCHAMPS co-directeur du Collège.

  - Remplacement du mémoire par des travaux de compte-rendu. En ce qui concerne les L1 un seul compte-rendu sur une visite ou une conférence sera exigé.

    La demande de mémoire pour des premières années paraît excessive.
  - Modification des maquettes conformément au document transmis.
  - Non reconduction pour 2013-2014 du projet d'ouverture au Tampon. Contrairement aux prévisions, le Collège de Droit n'a pas pu ouvrir en 2012-2013 sur le campus Sud faute de candidats en nombre suffisant.

Julien ROUCAIROL souhaiterait savoir si l'introduction du mémoire avait fait l'objet d'un vote en Conseil de Faculté l'année passée et il regrette que le diplôme ne soit pas mis en place au Tampon. Ce qui entraîne une rupture d'égalité.

En réponse le Doyen regrette également que l'ouverture du D.U. ne puisse se faire sur le campus Sud en raison d'une trop faible mobilisation des étudiants. En ce qui concerne l'introduction du mémoire, il est difficile d'apporter une réponse sans consultation des procès-verbaux. Martine MARIN rappelle que les diplômes universitaires ne sont pas soumis aux mêmes contraintes réglementaires que les diplômes nationaux.

Julien ROUCAIROL :
Le fait de ne pas suivre le Collège de Droit pénalise les étudiants du Tampon pour leur entrée en M2.

Le Doyen :
Il n'est pas possible de reprocher à un étudiant du Tampon de ne pas avoir suivi une formation qui n'existe pas sur le Site. On ne peut qu'espérer que le D.U. pourra à l'avenir ouvrir au Tampon

– Modalités de Contrôle des Connaissances Filière Droit votées à l'unanimité moins une voix contre –

2 .2. – FILIERE ECONOMIE-A.E.S

Licences

- L1 – L2 – L3 Economie – AES : la proposition de modification de la note seuil pour l'accès à la session de rattrapage sera abordée ultérieurement.

  - L1 : pas de modification.
  - L2 – L3 : Introduction d'un stage optionnel ne donnant pas droit à des ECTS.

- **Master 1**

  - Ingénierie Economique et Financière : pas de modification
  - Développement Durable et Aménagement du Territoire : modification de la nature de 2 épreuves :
    - UE 2A "Développement Durable et Gouvernance" contrôle terminal en contrôle continu
    - UE 2A "Population, Santé, Education et Développement contrôle continu en contrôle terminal

- **Master 2**

  - Ingénierie Economique et Financière
  - Développement Durable et Aménagement du Territoire
  - Méthodes Quantitatives et Modélisation pour l'Entreprise

  } pas de modification

- **DU Economie Chine** : pas de modification

– Modalités de Contrôle des Connaissances Filière Economie – A.E.S. votées à l'unanimité moins une voix contre –

2 .3. – SESSION DE RATTRAPAGE

Préalablement au débat, le Doyen fait un historique de la mise en place d'une session allégée qui consiste à donner un véritable "coup de pouce" aux étudiants qui sont en mesure de réussir leur année. La session de rattrapage existe depuis deux ans ; elle a déjà évolué pour répondre aux demandes des étudiants. A l'occasion des délibérations le jury peut admettre à la session de rattrapage des étudiants qui ont une moyenne annuelle inférieure à 8 en leur attribuant des points de jurys.

L'étudiant choisit au maximum trois matières par semestre parmi les matières inférieures à 10 dans les U.E. et semestres non validés. A chaque semestre correspond une épreuve de 4 H quel que soit le nombre de matières à repasser. La note obtenue à la session de rattrapage se substitue à la note obtenue à la session 1 (contrôle continu et T.D.) sous réserve qu'elle lui soit supérieure. La conservation de la meilleure des notes ainsi que la durée de 4 H ont été introduites dans les modalités de contrôle des connaissances 2012-2013 et devraient encore favoriser les étudiants.

L'U.N.E.F. souhaite que l'accès à la session de rattrapage ne soit pas subordonné à un seuil quel qu'il soit mais basé sur le volontariat des étudiants ou qu'à défaut le seuil soit abaissé.

Après une première rencontre avec les syndicats étudiants, organisée par la Vice-présidente du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, des discussions ont eu lieu en départements. Les points de vue des Juristes et Economistes ne sont pas exactement les mêmes.

- Département Droit

Le département a décidé à l'unanimité de ne pas aller plus loin dans les mesures de facilité et pour certains Juristes nous sommes déjà allés trop loin. Vu de Métropole la tentation est grande de considérer les Universités ultramarines comme des "Universités cocotiers". Il ne faut pas nourrir ces opinions en dévalorisant nos diplômes.

Il ne paraît donc pas raisonnable d'abaisser le seuil de 8 à 7 et de permettre à des étudiants très faibles de remplacer tout un semestre de travail et d'évaluation par une épreuve d'une heure.

Le département ne souhaite pas non plus voir des étudiants valider leur Licence en 7 ou 8 ans grâce à la capitalisation des U.E.

- Département Economie – A.E.S.

Jean-François HOARAU souligne que la perception de la session de rattrapage est différente chez les Economistes.

Les Economistes ont depuis longtemps mis en place des épreuves de 1 H à la session 2, ce qui ne signifie pas que les diplômes soient dévalorisés.

Le département a proposé sans qu'il n'y ait de vote un abaissement à 7 du seuil d'accès à la session de rattrapage afin d'éviter un recours en annulation devant le Tribunal Administratif.

Pascal PUIG :
L'interprétation de l'article 17 de la loi du 1er août 2011 peut donner lieu à deux lectures et il n'y a pas à ce jour de jurisprudence. L'interprétation du Ministère a d'ailleurs changé avec le Gouvernement. Après avoir, dans un premier temps, considéré que la détermination d'un seuil était possible, le Ministère a actuellement une lecture plus restrictive.

Zoulfikar MEHOUMOUD ISSOP :
La situation des L1 est spécifique. Le seuil d'accès à la session 2 est indispensable compte tenu du nombre d'étudiants et du niveau très bas d'un très grand nombre d'entre eux qui ne se présentent que pour ne pas perdre leur droit à la bourse.

Dans ces conditions l'organisation d'une deuxième session "classique" représente un coût financier élevé. Il y a également des problèmes pour trouver des surveillants. Les intervenants extérieurs très nombreux notamment dans le Sud étant indisponibles à cette période de l'année.

Les étudiants d'Economie – A.E.S. qui ont une moyenne de 7 à l'issue de la session 1 n'ont aucune chance de valider leur année. Mais il leur est possible de capitaliser les U.E. et d'obtenir ainsi au bout de 6 ou 7 ans leur Licence sans espérer pouvoir intégrer un Master 2.

Yves CROISSANT précise que le département d'Economie – A.E.S. n'est pas choqué par cette possibilité et que dans le projet initial de session de rattrapage le seuil avait été placé à 7 et non à 8. Il ne partage pas du tout la notion de session "coup de pouce". Dans le Nord avant délibération 49 étudiants de L1 A.E.S. étaient admis à la session 1 et 59 après délibération. 80 % des étudiants de L1 A.E.S. du Tampon ont moins de 3 de moyenne.

Julien ROUCAIROL :
L'arrêté Licence du 1er août 2011 reprend l'arrêté de 1997. Sur la session de rattrapage deux lectures sont possibles mais une jurisprudence du Conseil d'Etat en date de 1998 a sanctionné la mise en place de seuil.

Pascal PUIG :
A supposer que la lecture de cette jurisprudence soit la bonne ce qui est intéressant c'est de savoir si le système mis en place marche et si chacun, étudiant, enseignant et administratif y trouve sont compte. Il faut absolument trouver une solution pour sortir de l'ornière.

Yves CROISSANT :
Le système d'examens en vigueur date d'une longue tradition universitaire et n'est plus du tout adapté.

Vice-président Etudiant :
Guillaume ARIBAUD remercie le Doyen de l'avoir invité au Conseil de Faculté. Il tient à préciser que l'U.N.E.F. n'a pas un point de vue dogmatique sur ce sujet mais qu'elle défend l'accès pour tous à la session de rattrapage sur la base du volontariat. Il faut laisser une chance aux étudiants motivés qui ont moins de 8. Avant de parler de recours, il faut essayer de trouver un accord.

Pascal PUIG :
Les cas particuliers sont examinés après la session 1 par une commission ad hoc qui peut décider d'autoriser à aller au rattrapage des étudiants qui ont eu moins de 8 à la session 1. Cette procédure est prévue dans les M.C.C.

Julien ROUCAIROL :
Il n'est pas de la compétence du jury d'accorder l'autorisation de se présenter à la session de rattrapage.

Yves CROISSANT :
Les statistiques ont montré qu'en dessous de 7, quatre étudiants sur 1 600 avaient réussi la session 2 et il s'agissait des cas très particuliers donc si on autorise les étudiants à être candidats sur la base du volontariat cela ne devrait pas changer grand-chose. Il reste à résoudre le problème de la faisabilité technique.

Martine MARIN :
Il faut que les informaticiens mettent en place un outil qui permette de gérer d'une manière fiable et rapide les demandes des volontaires ainsi que leur choix de matières. A l'occasion d'une réunion sur ce sujet en 2012, le représentant de la Direction du Système d'Information et des Usages du Numérique (DSIUN) avait opposé une fin de non recevoir.

Damien DESCHAMPS :
Le dispositif envisagé paraît lourd alors que tout existe pour examiner avec attention les cas particuliers. Il peut y avoir une discussion sur le niveau du seuil d'accès à la session 2 mais il n'est pas raisonnable d'alourdir la procédure.

Jean-Marc RIZZO :
L'existence d'une commission chargée d'examiner les cas particuliers paraît répondre aux besoins

Le Doyen fait remarquer qu'avec le système actuel il y a un équilibre qui semble favorable aux étudiants, mais il comprend la proposition de l'U.N.E.F. Pour le département Droit dans sa conception actuelle la session de rattrapage ne peut bénéficier qu'aux étudiants qui ont eu au moins 8 de moyenne annuelle à la session 1. Si l'on doit envisager une session de rattrapage à la carte pour les années à venir, il faudra substituer des épreuves de 3 H donc plus difficiles aux épreuves de 1 H. Cela risque d'avoir pour conséquences une baisse du taux de réussite. Le Doyen s'engage à envisager la mise en place de cette solution et à entamer une discussion dès l'année universitaire prochaine.

Guillaume ARIBAUD :
Le département Droit est sur l'idée d'un "coup de pouce" donné à certains étudiants alors que pour l'U.N.E.F. chaque étudiant a le droit d'avoir une deuxième chance.

Julien ROUCAIROL est partisan de maintenir la session de rattrapage avec des épreuves de 3 H.

Damien DESCHAMPS :
Une moyenne de 8 correspond à un niveau faible qui le plus souvent induit des difficultés dans les années supérieures. En matière d'examens les exigences des enseignants ont notablement baissé ces dernières années.

Guillaume ARIBAUD :
L'U.N.E.F. n'est pas contre l'idée d'un seuil, mais avec une possibilité d'accès pour tous en dessous du seuil, sur la base du volontariat. Les étudiants peuvent comprendre les décisions prises si on leur en explique le bien fondé.

Pascal PUIG :
Pour le moment la mise en place du système optionnel n'est pas techniquement possible. Le Doyen s'engage à initier dès la prochaine rentrée une réflexion pour une ouverture de la session de rattrapage sur la base du volontariat pour 2014-2015. La discussion est ouverte et si les MCC telles qu'elles sont présentées ne sont pas votées, nous réfléchirons à présenter un autre dispositif.

Dans le cadre des Modalités de Contrôle des Connaissances 2013-2014 la proposition suivante est mise au vote :

- Pour les Licences Droit, –hors Licence d'Administration Publique– Economie, A.E.S. et Masters 1 Droit hors Master 1 Relations Internationales : Europe – océan Indien, le seuil d'accès à la session de rattrapage est fixé à 8 de moyenne annuelle à la session 1.

– Proposition votée à l'unanimité moins une abstention –

3. – STATUTS DU DEPARTEMENT DROIT

Les statuts présentés comportent quelques modifications à la marge visant à simplifier le fonctionnement.

Yves CROISSANT fait remarquer que la lecture de ces statuts ne permet pas de savoir qui appartient au département. A titre d'exemple il n'est pas possible de savoir les PRAG qui enseignent dans la filière Droit sont rattachés ou non au département Droit.

Le Doyen prend note de cette remarque et décide de repousser à une date ultérieure l'étude de ce point.

4 – COMPTE-RENDU DE L'EQUIPE DECANALE

4 .1. – EVALUATION DES FORMATIONS

Dans la perspective du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 13 juin 2013, les bilans des formations doivent être transmis au plus tôt à la Vice-présidente du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire conformément au mél transmis il y a déjà plusieurs semaines.

4 .2. – "PLAN REUSSIR EN LICENCE"

Pour notre Composante sont concernés le CADEG, le Collège de Droit et les heures de soutien. Lors de la notification des moyens envoyée en mars 2013, le montant des heures complémentaires n'a pas été précisé dans l'attente des résultats des négociations avec le Ministère. Nous sommes toujours dans l'ignorance du montant de la masse 30 dévolue aux heures complémentaires y compris dans le cadre de "Réussir en Licence".

Suite à de très nombreux méls envoyés à la Présidence, le Directeur des Services Financiers nous a répondu qu'il n'y avait aucun problème pour le paiement des heures réalisées au semestre 1 de 2013.

Le Président a, quant à lui, confirmé oralement le renouvellement des actions prévues dans le cadre du "Plan Réussir en Licence" 2013-2014.

Une demande écrite officielle de confirmation sera adressée au Président.

5 – QUESTIONS DIVERSES

5.1. – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MASTER TERRITOIRES, RISQUES ET ACTION PUBLIQUE ET LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

– Convention votée à l'unanimité –

L'ordre du jour du Conseil de Faculté étant épuisé, la séance est levée à 12 H 30.

La Secrétaire de Séance,

Martine MARIN

Le Doyen

UNIVERSITE DE LA REUNION
Faculté de Droit et d'Economie

Pr Pascal PUIG